

de formation dans d'autres métiers en vertu des lois sur la formation et l'apprentissage professionnels au Canada, et qu'il faudrait, quand la chose serait nécessaire, accorder des certificats de déplacement, imputables sur le crédit provincial, pour transporter les travailleurs et leur famille vers les régions où d'autre travail pouvait leur être fourni.

Je reconnais avec l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud que ces dispositions, à une époque de grave crise pour les localités touchées, ont vraiment très bien fonctionné. Grâce au comité mixte, au service de chômage et à d'autres organismes, une très forte proportion des mineurs en chômage ont été transférés dans d'autres régions minières où ils pouvaient trouver de l'emploi dans leur sphère d'activité, dans d'autres formes d'emploi convenables ou ont reçu une formation en vue d'autres occupations. Des problèmes restent à résoudre, notamment en ce qui concerne les travailleurs plus âgés. Il s'en trouvera toujours quand on tentera de transférer les gens ou de les former à de nouvelles occupations. On a constaté qu'il était très difficile de transférer des gens de plus de 45 ans et de les adapter à d'autres emplois. Toutefois, d'une manière générale, la tentative a réussi. Les résultats satisfaisants obtenus en Alberta montrent bien ce que peut donner une étroite collaboration. Il s'agissait d'une tentative toute particulière; il a fallu pour y donner suite une loi spéciale du parlement provincial.

Je passe maintenant du transfert de toute une collectivité au problème que pose un autre genre de collectivité, celle où les possibilités de travail s'accroissent dans la région en général, du fait de nouvelles entreprises, même si, par ailleurs, une industrie ferme ses portes pour de bon. Voilà bien entendu ce que le parrain de la résolution souhaiterait voir s'accomplir, que le hasard ou le gouvernement s'en mêle, partout où des travailleurs sont condamnés au chômage.

Je vais prendre un exemple de cette catégorie dans ma propre province du Nouveau-Brunswick. La ville de Marysville possède depuis 80 ans une filature de coton qui, en février dernier, a fermé ses portes pour de bon. Au moment de la fermeture, 400 personnes y avaient de l'emploi. Il y en a déjà eu davantage, mais tel était le nombre des employés au moment de la fermeture. C'est un effroyable malheur pour la petite ville de Marysville qui comptait presque exclusivement sur la filature de coton. La population comprenait des gens retraités et d'autres qui travaillaient dans la ville de Fredericton. La fermeture de la filature allait cependant rendre la vie très dure à ceux qui y travaillaient et à la ville elle-même.

[L'hon. M. Gregg.]

Le ministre du Travail de la province et le ministre du Travail du gouvernement fédéral se sont rencontrés et, après avoir étudié la situation, ont convenu de collaborer au plus haut point. Grâce à cette collaboration et à une entente conclue avec la province du Nouveau-Brunswick sur la formation professionnelle, un comité a été établi. Ayant interviewé 250 personnes, le comité a recommandé d'en former 118 dans 17 occupations différentes. Dans le même temps, le bureau national de placement de Fredericton menait une campagne spéciale de placement en faveur de ceux qui n'avaient pas besoin de recevoir une formation ou ne le voulaient pas. Dans cette dernière catégorie il y en avait qui avaient travaillé dans les bureaux, d'autres qui étaient employés à l'usine même, d'autres qui avaient été préposés à l'entretien et quelques ouvriers partiellement spécialisés. Il a été relativement facile de les placer, encore que je convienne que le problème s'est posé à un moment où la situation de l'embauche était loin d'être aussi bonne qu'elle l'est devenue depuis dans le centre du Nouveau-Brunswick ou au Canada dans son ensemble.

J'aimerais rendre hommage à ces nombreux employeurs qui se sont préoccupés du sort des chômeurs de Marysville et qui leur ont trouvé du travail. J'aimerais dire un mot, plus particulièrement de ceux à qui on a assuré une formation spéciale. Le gouvernement provincial a mis en œuvre des cours provinciaux avec le concours du gouvernement fédéral, dans le dessein d'aider ceux qui désiraient se former. Il y a eu des cours de menuiserie, d'électricité, de plomberie, de mécanique automobile, de secrétariat, de coiffure, d'infirmier, de tôlerie, de débitage de la viande, de soudure, de nettoyage à sec et de réparation de postes de radio.

Ces cours ont été assurés par la province, le gouvernement fédéral payant la moitié des frais. L'expérience a eu un grand succès. Aux derniers rapports 95 p. 100 des sujets formés avaient trouvé de l'emploi dans le domaine même pour lequel ils avaient été préparés.

Je dirai tout de suite, avec tout le respect que je dois aux observations de mon honorable ami, qu'il aurait été impossible de trouver de l'emploi aux intéressés dans le domaine pour lequel ils ont été formés et de la façon dont on a pu le faire, s'il ne s'était pas offert de plus en plus de débouchés à la suite de l'établissement du camp Gageton au sud et du commencement des travaux de Beechwood en amont de la rivière Saint-Jean. Il s'agissait d'une tentative en vue de surmonter des difficultés très graves dans une région où, d'une façon générale, les chances d'emploi s'accroissent.